

E 2300 Paris 24

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,  
au Président de la Confédération, K. Schenk*

RP

Paris, 27. Februar 1871

Nachdem mir vorgestern Abend die neuen Lettres de créance für Thiers zugekommen waren, begab ich mich gestern Vormittag ins Ministerium des Äussern. Ich wurde von Hr. Jules Favre, Ministre des Affaires Etrangères, sogleich empfangen, dem ich eine Copie des neuen Creditivs überreichte, mit der Bitte, von



demselben vorläufig Herrn Thiers Kenntniss zu geben, u. ihn zugleich in meinem Namen zu ersuchen, mir Tag u. Stunde zu bezeichnen, wo ich die Ehre haben könne, ihm das Original der Lettres de créance zu überreichen. Ich erlaubte mir beizufügen, dass es mich sehr freuen würde, wenn diess geschehen könnte, ehe Hr. Thiers nach Bordeaux abreise, in dem ich wusste, dass die Abreise nach Bordeaux für nächsten Montag, also für heute beabsichtigt ist. Hr. Favre ging ins Cabinet von Thiers und kam zurück mit der Eröffnung, dass Thiers mit Vernügen bereit sey, *sogleich* die neuen Creditive von mir in Empfang zu nehmen. In Anwesenheit von Jules Favre überreichte ich sofort Ihre Lettres de créance Herrn Thiers und begleitete diesen Akt mit folgenden Worten: «Ce n'est pas le moment, au milieu d'une crise formidable pour la France, de tenir un long discours. Je me bornerai donc, en remettant ces nouvelles lettres de créance à Votre Excellence, d'ajouter quelques mots:

Je suis heureux d'être le *premier* à remettre au Chef du Gouvernement républicain, que la France vient de se donner, les lettres de créance qui m'accréditent auprès de lui comme représentant du Gouvernement de la Confédération des républiques suisses. Je suis sûr d'être l'interprète fidèle des sentiments du Conseil fédéral et de la nation suisse tout entière en exprimant le vœu le plus sincère et le plus ardent, que la France puisse se remettre, dans un avenir prochain, des grands malheurs qui l'ont frappée pendant la dernière guerre; que la France puisse réussir à consolider ses institutions républicaines et à fonder la prospérité de la nation par le développement pacifique de ses immenses ressources.

Je me permets de rappeler à cette occasion que la Suisse est depuis plus de cinq siècles un témoignage vivant, que l'ordre et la sécurité sont bien compatibles avec des institutions républicaines, à la condition toutefois, que la loi, comme l'expression constitutionnelle de la volonté nationale, soit respectée par les citoyens, à quelque parti qu'ils appartiennent. Je me félicite que les nouveaux pouvoirs me mettront plus souvent en rapports personnels avec un homme d'état si éminent, non seulement par ses talents et son savoir, mais tout particulièrement aussi par son dévouement patriotique qu'il a prouvé tout particulièrement pendant cette crise douloureuse. Votre Excellence a constaté par des actes combien elle est pénétrée de la vérité des paroles qu'elle a prononcées, il y a peu de jours, devant l'Assemblée nationale à Bordeaux dans ces termes: «Je n'ai éprouvé qu'un sentiment, un seul, celui de l'obéissance immédiate, absolue à la volonté du pays, qui doit être d'autant plus obéi, d'autant mieux servi, d'autant plus aimé qu'il est plus malheureux».»

Die Antwort von Thiers auf meine Anrede finden Sie in der heutigen N<sup>o</sup>. du *Journal officiel*. Dieselbe ist für meine Person zu schmeichelhaft, als dass ich mir gestatten könnte, die mich betreffenden Worte durch meine Feder zu reproduzieren. Ich füge daher die betreffende Coupure aus dem *Journal officiel* hier bei<sup>1</sup>.

En exprimant à M. Thiers toute ma reconnaissance de ses paroles bienveillantes, j'ai terminé en déclarant, que je serai toujours heureux de faire aussi, à l'avenir, tout ce qui dépendra de moi pour raffermir l'amitié et les rapports de bon voisinage entre les deux nations.

M. Thiers était déjà prêt à partir de nouveau pour Versailles, accompagné de

1. Reproduite en annexe.

M. Jules Favre, pour continuer et, si possible, terminer les négociations sur les préliminaires de la paix.

Da ich weiss, dass die beidseitigen Bevollmächtigten sich strenges Stillschweigen über den Gang dieser Unterhandlungen auferlegt hatten, so enthielt ich mich darüber einlässlicher anzufragen. *Vor* der Audienz erfuhr ich *ganz vertraulich* folgendes von Favre. Mit grosser Mühe u. nur durch Verwendung beim Kaiser selbst sei es Herrn Thiers gelungen, für Frankreich Belfort zu retten. Umsonst habe er aber bisher versucht, als Grenzlinie eine Linie zu erhalten, welche sich von Krems am Rhein nördlich hinter Altkirch u. Belfort gegen Champagny zugezogen hätte. Von solchen Gebietsüberlassungen an irgend einen Staat wolle Bismark nichts hören, u. nur einen gewissen zu beengten Rayon um die Festung Belfort wolle er zugestehen. Über die Gegend von Delle im Sinne des Vorschlages der Regierung von Bern<sup>2</sup> sey noch nichts ausgemacht, so dass er (Favre) hierüber sich nicht äussern könne. Dagegen sei Aussicht vorhanden, dass *freier Transit* auf der Linie von Basel über Mühlhausen u. Belfort, so wie auf der Linie über Delle, wie ich solches *unter allen Umständen* als etwas ganz Unerlässliches nachdrucksamst verlangt habe, werde zugestanden werden. Ich wollte mich nämlich diessfalls in keiner Weise beruhigen mit den von Bismark bei Erneuerung eines Handelsvertrages in Aussicht gestellten *möglichen* u. erneuerten Zugeständnissen, sondern verlangte solche Freiheit v. allen speziellen Erschwerungen auf Eisenbahnen & Kanälen ganz unbedingt als etwas *dauerndes Permanentes* u. *nicht v. Handelsverträgen Abhängiges*. Ich benutzte zum Schluss diese Gelegenheit, den beyden französischen Bevollmächtigten die Wahrung der Interessen der Schweiz, die auch diejenigen Frankreichs seyen, sowohl bezüglich nationalökonomischer als militärischer Fragen *auf das wärmste zu empfehlen*.

*Ganz konfidentiell:* Jules Favre sagte mir, mit Bismark sei geradezu «*nicht zu negoziiren*». Mehr als einmal habe er ihnen gesagt: «Hierüber diskutire ich mit Ihnen gar nicht». Es handelt sich dabei nur um Ja oder Nein!

Diesen Vormittag erhielt ich eine Antwort von *Bismark* über mein Gesuch betreffend *unentgeltlichen Transport* von dürftigen Schweizern über Strassburg nach Basel. Er hat solchen zugestanden, wünscht aber sehr, dass nicht zu viele Personen auf den gleichen Tag in dieser Richtung transportirt werden, weil grosser Mangel an Waggons herrsche u. die Linie für Militärdienst *sehr* in Anspruch genommen sey. Ich werde ihm heute antworten, dass seinem Wunsche entsprochen werde. Wir werden nicht mehr als etwa 6, höchstens 10 Individuen in dieser Richtung per Tag instradiren. Es bringt diese immerhin eine erhebliche Reduktion in den Kosten für Départs für uns mit sich.

[*PS:*] Nachrichten über die Friedenspreliminarien erhalten Sie weit schneller v. Versailles aus per Telegramm als von hier aus. Da ich vernehme, dass die Briefe nach der Schweiz sehr oft verspätet werden, lasse ich diese Depesche durch Herrn W. de la Rive abgehen, der morgen abreist.

---

2. Cf. n° 326.

1<sup>ER</sup> MARS 1871

533

## ANNEXE

*Extrait du «Journal officiel» français, du 26 février 1871<sup>3</sup>*

Ce matin, à l'hôtel des Affaires étrangères, M. Kern, Ministre plénipotentiaire de la République helvétique, a présenté au Président, chef du pouvoir exécutif de la République française, les lettres de créance que son Gouvernement lui a expédiées pour l'accréditer près du Gouvernement nommé par l'Assemblée nationale. Il a exprimé toute sa satisfaction d'être le premier à saluer officiellement, au nom de la République helvétique, le Gouvernement républicain que la France vient de se donner. Il a ajouté que nul plus que lui n'avait le droit de faire des vœux sincères pour son succès, puisqu'il avait l'honneur de représenter une République qui avait su garantir à son pays l'indépendance, l'ordre et la prospérité; mais, si elle est parvenue à ce résultat désirable, c'est en veillant à l'exécution des lois avec une fermeté qui ne s'est jamais démentie. M. Kern a terminé son allocution en rappelant à M. Thiers qu'il l'avait toujours suivi avec une vive sympathie dans toutes les phases de sa carrière politique et qu'il était particulièrement heureux de l'avoir vu accepter, avec tant de courage et de dévouement, la tâche difficile que lui a confiée l'Assemblée, de réparer les maux de la patrie et d'y fonder des institutions libres.

Le Président du Conseil a répondu cordialement à ces excellentes paroles. Il a prié M. Kern de donner au Gouvernement de la République helvétique l'assurance de ses sentiments de vive et profonde amitié.

«Nos deux pays, a-t-il dit, n'auront aucune peine à vivre étroitement unis: ils s'aiment, se respectent et n'ont que des intérêts communs. La Suisse nous donne de si bons exemples que nous serions coupables de ne pas lui être reconnaissants, plus coupables encore de ne pas l'imiter dans ce qu'elle fait de bien. Elle ne peut du reste être représentée par un homme à la fois plus sûr et plus distingué que son Ministre actuel, et la France n'oubliera pas qu'il a vaillamment partagé les douleurs et les périls de Paris. C'est un lien nouveau entre la Suisse et nous, et le Président du Conseil attache un grand prix à en témoigner sa gratitude à M. Kern.»

---

3. *Se trouvant comme annexe au rapport de Kern.*